



COMMUNE DE LONGFOSSE-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un à 20 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Thomas Anita, Maire, suite à la convocation du 7 avril 2021 dont un exemplaire a été affiché. Etaient présents : Mr Emile Saily, Mme Caroline Menuge, Mr Christophe Navet, Mme Charlotte Loeuillieux, Mr Mickaël Senecaut, Mr Olivier Renard, Mr Fabrice Decroix, Mr Lucien Labasque, Mr Gabriel Clabaut, Mme Véronique Sagot, Mme Florence Mahieux, Mr Jérémy Dhieux.

Absentes excusées : Mme Sabrina Fertin et Mme Anita Boudin qui ont donné, toutes deux, pouvoir à Mr E. Saily.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte Loeuillieux.

1) Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2) Compte administratif du budget général de l'année 2020.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 769 224.26 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 984 707.32€, excédent : 215 483.06 en 2020 + 221 023.35 € antérieur.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 140 599.46 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 509 687.33 €, excédent : 369 087.87 en 2020 -210 635.14€ déficit antérieur.

Soit 436 506.41 € + 158 452.73 : **EXCEDENT TOTAL DE 594 959 € 14.**

Vote à l'unanimité. (Mme la Maire ne prend pas part au vote)

3) Compte administratif du budget eau, assainissement, M49 de l'année 2020.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 116 325.84 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 124 280.69€, excédent : 7 954.85€ en 2020 + 41 551.37 € antérieur.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 20 055.34 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 57 476.27 €, excédent : 37 420.93 € en 2020 + 83 264.54€ excédent antérieur.

Soit 49 506.22 € + 120 685.47 € : **EXCEDENT TOTAL DE 170 191 € 69.**

Vote à l'unanimité. (Mme la Maire ne prend pas part au vote)

4) Compte administratif du budget assainissement non collectif M49 SPANC 2020.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 146.43 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 0€ déficit - 2 146.43 € en 2020 + 17 210.70 € antérieur.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 0 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 0 € + 17 708.78€ excédent antérieur.
Soit 15 064.27 € + 17 708.78 € : **EXCEDENT TOTAL DE 32 773 € 05.**
Vote à l'unanimité. (Mme la Maire ne prend pas part au vote)

- 5) Compte de gestion, budget général du Trésorier M14, année 2020.
Vote à l'unanimité, après vérification.
- 6) Compte de gestion, budget eau-assainissement du Trésorier (M49).
Vote à l'unanimité, après vérification.
- 7) Compte de gestion, budget assainissement non collectif (SPANC).
Vote à l'unanimité, après vérification.
- 8) Affectation des résultats de l'année 2020, budget général dans les sections respectives.
Excédent affecté au budget primitif 2021 : 230 000 € en recettes de fonctionnement au R002 et 206 506.41 € en recettes d'investissement au 1068 soit 436 506.41 € et 158 452 € 73 en recettes d'investissement au R001. Vote à l'unanimité.
- 9) Affectation des résultats, budget eau assainissement, dans les sections respectives.
Excédent affecté au budget primitif 2021 : 49 506.22 € en recettes de fonctionnement au R002 et 120 685.47 € en recettes d'investissement au R001. Vote à l'unanimité.
- 10) Affectations des résultats 2020, budget assainissement non collectif.
Excédent affecté au budget primitif 2021 : 15 064.27 € en recettes de fonctionnement au R002 et 17 708.78€ en recettes d'investissement au R001. Vote à l'unanimité.
- 11) Vote des taux 2021 de la fiscalité locale : taxe sur les propriétés bâties et non bâties
A partir de 2021, le taux de la taxe foncière sur le bâti = taux départemental (22,26) + taux communal (26,67) – pas d'augmentation du taux communal soit un :
TF bâti : 48.93%
Foncier non bâti : 42.06%. Pas d'augmentation des taux.
Suppression de la taxe d'habitation avec compensation de l'Etat pour 2021. Coefficient correcteur appliqué avec pour effet, un versement de 7527€ qui vient donc compenser le manque. Vote à l'unanimité.
- 12) Budget primitif M14, communal, pour l'année 2021.
Le budget primitif est la prévision des dépenses et recettes pour 2021.

DEPENSES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 167 060 €.
DEPENSES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 649 008 € (dont 21 000€ reste à réaliser)
Soit un budget total de : 1 816 068 €
Vote à l'unanimité.

13) Budget primitif M49, eau-assainissement collectif pour l'année 2021

DEPENSES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 118 342 €

DEPENSES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 179 772 € (dont 15 000€ reste à réaliser)

TOTAL : 298 114 €. Vote à l'unanimité.

14) Budget primitif M49, assainissement non collectif, pour l'année 2021, SPANC

DEPENSES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 15 827 €

DEPENSES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 47 809 €

TOTAL : 63 636 €

Vote à l'unanimité.

15) Vote des subventions aux associations et école

Proposition du maintien des montants attribués en 2020. Vote à l'unanimité.

16) Résultat de l'appel d'offres pour les travaux de la rue Jean-Jacques (du banc à la ferme Lebeurre)

Marché passé le 1^{er} février 2021, ouverture des plis le 24 février 2021 : entreprise Leroy TP retenu pour un montant de 176 703.90€ TTC (sur 8 offres).

Cabinet d'expertise laboratoire, afin de garantir la qualité des travaux et des matériaux, (coût d'environ 3000 €, avec attente de devis). Vote à l'unanimité.

17) Délibération pour les délaissés communaux : projet Fieet présenté par Mr C. Navet.

Objectif ambitieux de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel de la commune.

Programme de plantations prévu pour 2021 selon contraintes locale et finances de la commune.

Coût total du projet : 4595.50€HT. Subvention de 3676,40 € - coût communal de 919,10€.

Nécessité de réaliser prochainement des ajustements :

- métrage à rectifier, souches d'arbres à supprimer, passage à adapter aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite),
- arrêté anti-quad et mini motos,
- distance et nature des plantations à affiner. Vote à l'unanimité

18) Délibération pour l'organisation du temps de travail à l'école (horaires des élève : OTS).

Maintien du même rythme scolaire pour les enfants : du lundi au vendredi (sauf le mercredi) : 8h30-12h le matin et 13h30-16h le soir (Ceci en accord avec le conseil d'école).

Vote à l'unanimité.

19) Délibération pour les ENI (écrans numériques interactifs).

Dans le cadre d'un plan de relance exceptionnel, mise en place de 4 ENI (écran numérique interactif), installation paramétrage et formation de 3 heures. Devis de 13 713.60€TTC. Subvention de 9613,60€ soit 4100€ payable sur deux ans. Vote à l'unanimité.

20) Délibération pour le reversement du produit de la TCCFE (taxe électricité) de la Fédération Départementale de l'énergie. A la demande de la FDE, il y a lieu de délibérer afin d'acter les nouvelles dispositions de reversement du produit de la TCCFE aux communes : la fraction sera de 95% à compter du 01/01/2022 (au lieu de 97% auparavant). Vote à l'unanimité.

21) Délibération pour le renouvellement de la convention du centre aéré avec la ville de Desvres.

Comme chaque année, les enfants de la commune participent au centre aéré de Desvres. Une convention a été mise en place, il y a de nombreuses années. Délibération sur le renouvellement de cette convention qui permettra aux enfants de la commune de fréquenter la ville de Desvres. Vote à l'unanimité.

22) Délibération pour la mise en place de l'action sociale en faveur des agents.

La loi n° 2007-209 du 19/02/2007 de modernisation de la fonction publique et relative à la fonction publique territoriale définit le principe des aides financière et en nature en faveur des agents dans les dépenses obligatoires des communes inscrites à l'article L2321-2 du CGT. A ce titre, le CNAS (Comité National d'Action Sociale est mis en place en faveur des agents communaux à partir du 1^{er} septembre 2021 selon les modalités suivantes :

Deux possibilités de dates d'adhésion :

- Le 1^{er} janvier - calcul de la cotisation (cotisation forfaitaire) :
 - o 212€/an X le nombre d'agents actifs
 - o 137,80€/an X le nombre d'agents retraités

Simulation des coûts de cotisations pour une adhésion au 01/09/2021 :

- 70,67€ X 12 agents actifs = 918,71€
- 17,67€ X 1 agent = 17,67€
- 46€ X 1 agent retraité = 46,00€
- = 982,38€

L'action sociale dans la Fonction Publique consiste à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles sous forme de prestations et d'aides. L'action sociale est une compétence obligatoire des collectivités territoriales. Vote à l'unanimité.

23) Délibération concernant les heures supplémentaires.

A la demande de la trésorerie : délibération fixant la liste des emplois qui impliquent la réalisation effective d'heures supp (délibération existante mais ancienne). Vote à l'unanimité.

24) Délibération pour le transfert de compétence de la Région à la CCDS dans le cadre de la loi LOM (mobilité) et pour le pacte de gouvernance élaboré par la CCDS.

Suite à la délibération du conseil communautaire du 18/03/21 approuvant la prise de compétence d'autorité organisatrice de mobilité (AOM), la commune doit délibérer et émet un avis favorable au transfert de cette compétence à la CCDS. Ce transfert de compétence permettra à la CCDS de mettre en œuvre ses projets en matière de mobilité sur le territoire (ex : l'autopartage). Vote à l'unanimité.

Délibération sur le Pacte de gouvernance :

Le Pacte de gouvernance a été adopté par la CCDS. C'est un trait d'union entre le projet politique de l'intercommunalité et les liens avec les communes, en mettant en avant la proximité envers les habitants du territoire.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 08/12/20 concernant la mise place d'un pacte de gouvernance et vu la présentation de ce pacte en conférence des Maires le 31/03/21, le conseil émet un avis favorable à ce projet.

Vote à l'unanimité.

25) Point sur les travaux présentés par l'Adjoint aux Travaux, Mr E. SAILLY

La commission de travaux a eu lieu le 09/04 :

- Rue Garain, un problème d'écoulement d'eau du fossé chez un riverain, causé par des galeries de rats musqués. Un devis est en cours pour 30 mètres d'auges béton et un piégeur a été appelé. Nécessité de mener une étude approfondie sur ce dossier qui relève vraisemblablement d'un problème privé.
- Défense incendie : 3 poteaux incendie prévus (deux rue du Mauroy pour un montant de 4367,26€ et 3950,26€ et un, rue de l'Eglise pour 5707,94€)
- Des arbres morts jugés dangereux au chemin rue des Broussailles, à couper (devis : 1320€)
- Remise aux normes des 11 arrêts de bus avec signalisation et marquage au sol, montant : 4576€
- Terrain constructible rue des Broussailles au niveau de l'arrêt de bus, accès à la parcelle appartenant à la commune à rendre carrossable. Plusieurs devis ont été réalisés : un premier devis de 4292,40€ /un second de 3427,68€/un troisième de 2826€ et un dernier de 2532€.
- Ecole : changement de 11 fenêtres avec volet roulant dans les anciennes classes et une porte arrière. Plusieurs devis, un de 25 983€, un autre de 21 360€ et un de 20 880€.
- Prévision de la réfection de la route de Wierre (devis de 37000€) et 370m route de Tourlincthun en deux temps (renforcement latéral pour 16 156, 20 € puis enduit pour 5556€ TTC) (selon finances)
- Vestiaire Ste Gertrude à rénover : peinture/porte/chauffage à prévoir ; un dossier FFA est en cours d'élaboration pour solliciter une subvention de 20%.
- Eclairage public : devis pour un passage en LED avec CITEOS pour 119 778€ pour 225 éclairages. Une subvention à venir de la FDE (Fédération Départementale d'Énergie) de 57 000€. Une économie d'énergie de 70% serait réalisée.
- Radar pédagogique : très apprécié, sera déplacé au niveau des Croisettes, route de Wierre ou rue des Broussailles.
- Stagiaire en électricité qui remet aux normes petit à petit les bâtiments communaux.
- Devenir de la salle des fêtes abordé. Nécessité de consulter des spécialistes en acoustique et en insonorisation à cause du décret de 2017 qui renforce les normes à respecter. Une étude approfondie devra être réalisée quand la situation financière le permettra.

26) Point sur l'école par l'Adjointe aux affaires scolaires, Mme C. Loeuillieux,

Inscriptions à l'école les 27 avril et 4 mai. Treize enfants âgés de deux ans ne peuvent faire leur rentrée en raison des nouvelles directives académiques. Une demande sera envoyée à l'Inspectrice afin d'y déroger. Attente des consignes sanitaires pour la rentrée. Vote en cours concernant l'appellation de la lettre municipale en concertation avec l'école.

27) Informations diverses.

- Sécurisation des piétons rue des Broussailles : accord de la Région pour définir l'arrêt à celui qui est communal, avec installation d'un panneau et un marquage au sol. Plateau ralentisseur conseillé par le Département. Sécurisation au niveau de l'école (zone 30km/heure) à mettre en place prochainement.
- Convention avec Desvres pour la taxe à régler à la CAB pour l'eau potable.
Suite aux travaux de la station de traitement de la route de Wierre, il y a lieu de régulariser et de répercuter à partir du 01/01/21, la taxe sur l'eau potable payée à la CAB, par la commune pour la ville de Desvres. Cette taxe est actuellement de 0.0486€/m³, soit environ 500€ par an remboursés à la commune.
- Application communale pour les mobiles (portée par l'intercommunalité) bientôt opérationnelle. Possibilité de choisir les options. Aucun coût pour la commune.
- Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin ; les élections législatives, les 30 mai et 6 juin. Protocole sanitaire en attente.
- Suppression de trois places de stationnement, rue de la Brasserie (angle Chaussée Brunehaut) pour le futur salon de coiffure.
- Problème d'accessibilité soulevé au nouveau cimetière pour les personnes à mobilité réduite : difficultés pour accéder à l'extension du cimetière en sortant de l'Eglise (présence de marches).

La Maire, Anita Thomas.

